



Rapport annuel 2013

Résumé

Le rapport annuel détaillé est disponible sur le site de la CPAT:
www.cpat.ch, rubrique «Downloads»

L'essentiel en bref

Grâce aux résultats de ses placements, qui s'élèvent à 4,9 %, la CPAT a continué d'améliorer sa solide situation financière en 2013. Le compte de risque des assurés actifs a également été bouclé sur un résultat positif. Le degré de couverture a augmenté, passant à 110,1 %. La rémunération moyenne des capitaux de prévoyance des assurés actifs s'est montée à 2,1 %. La croissance continue de la CPAT témoigne de son attrait. A la fin de l'exercice 2013, la CPAT comptait quelque 14 600 assurés, dont les capitaux de prévoyance totalisent 2,2 milliards de francs. La CPAT est ainsi l'une des cent plus grandes institutions de prévoyance du pays.

- Grâce à son degré de couverture de 110,1 %, la CPAT dispose d'une solide assise financière, d'autant plus appréciable à l'heure où le taux d'intérêt technique se monte à 2,75 %. Le taux d'intérêt technique permet de prendre en compte le rendement futur escompté des capitaux de prévoyance. L'abaissement de ce taux par rapport à l'exercice précédent tient compte des perspectives de rendements quelque peu voilées à l'horizon des prochaines années, étant donné la faiblesse persistante des taux d'intérêt.
- L'évolution extrêmement positive des actions a permis de compenser plus qu'amplement les pertes subies par les obligations en 2013, raison de la légère progression des taux d'intérêt.
- Les investissements des avoirs de prévoyance de la CPAT sont dictés par la sécurité. Le rendement de 4,93 % était supérieur à celui de l'indice de référence (4,88 %).

- Les frais de gestion de la fortune ont été réduits, passant de 0,3 % à 0,24 %. La CPAT investit exclusivement dans des véhicules de placement transparents.
- Grâce à sa bonne structure de risque, la CPAT est en mesure de proposer des primes peu élevées pour les risques. Le compte de risque des assurés actifs montre que cette évolution avantageuse s'est poursuivie en 2013. En dépit de la croissance du nombre d'assurés, le nombre de rentes d'invalidité versées est resté stable. Les excédents du compte risque des assurés actifs ont permis de financer une nouvelle fois pour 2013 le supplément d'intérêt octroyé pour la première fois en 2012.
- Le compte des bénéficiaires de rentes présente une même constance, dans le registre négatif toutefois, puisqu'il se clôt par une perte. Comme les bénéficiaires de rentes de la CPAT vivent plus longtemps que la moyenne de la population suisse, les rentes sont versées durant une durée plus longue. En abaissant par paliers le taux de conversion jusqu'à ce qu'il atteigne 6 % (pour les hommes) et 6,3 % (pour les femmes), la CPAT a réalisé une importante démarche pour tendre vers des comptes plus équilibrés. Toute caisse de pension se doit de veiller à ce que tous ses assurés bénéficient de la même manière, au fil de plusieurs exercices, des rendements dégagés par les investissements.

- Dans une caisse d'association telle que la CPAT, chaque franc versé est au service des assurés. Pour que ces fonds soient gérés et investis de manière irréprochable, une grande importance est accordée à la loyauté et à l'intégrité des personnes qui en sont responsables. Dans ce cadre, l'analyse des processus et des activités est une tâche permanente. Ces principes sont les seuls à même de garantir en permanence la préservation des intérêts des assurés.
- La CPAT a réglé l'exercice de son droit de vote lors des assemblées générales depuis des années déjà. Actuellement, la classe des actions suisses est administrée par l'établissement

mandaté dans son fonds de placement suisse. Le droit de vote est exercé par le fonds en toute indépendance, uniquement dans l'intérêt des investisseurs et sur la base de dispositions de bonne gouvernance.

- Pour la CPAT, conseiller ses assurés et ses employeurs avec compétence est un devoir. Le site www.cpat.ch présente toutes les assurances proposées par la CPAT. En plus de donner une vue d'ensemble des assurances sociales suisses, notre compendium en ligne (www.ptv-kompodium.ch) répond aux principales questions qui se posent dans le domaine de la prévoyance professionnelle.

Chiffres-clés

	2013	2012	2011
Somme du bilan (en millions de CHF)	2 271	2 093	1 850
Performance de la fortune totale	4.9 %	7.5 %	1.2 %
Degré de couverture	110.1 %	107.0 %	104.1 %
Rémunération des avoirs de prévoyance	1.5 %	1.5 %	2.0 %
Intérêt supplémentaire Ø	0.6 %	0.6 %	
Entreprises affiliées	1 989	1 964	1 907
Assurés actifs	12 677	12 300	11 624
Bénéficiaires de rente	1 877	1 760	1 645
Frais administratifs par assuré (CHF)	220	220	223

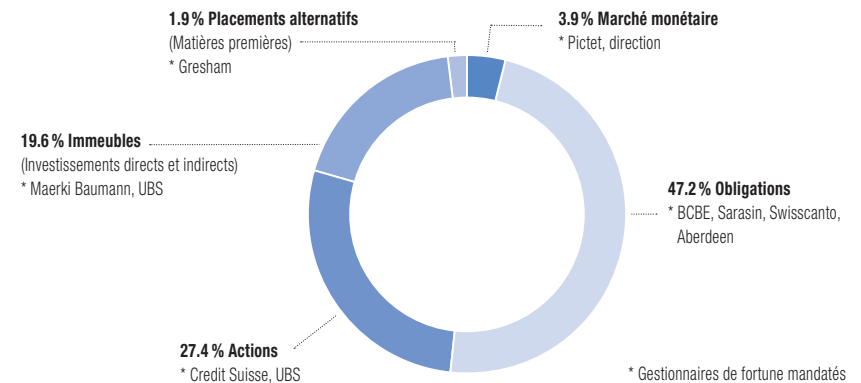
Bilan

Actif	31.12.2013 (en CHF)	31.12.2012 (en CHF)
Liquidités	88 902 774	14 286 858
Créances	12 546 149	11 316 112
Obligations	1 059 239 616	1 065 242 215
Actions et autres titres similaires	665 871 531	592 486 697
Immeubles	444 534 796	409 543 915
Total de l'actif	2 271 094 866	2 092 875 797

Passif	31.12.2013 (en CHF)	31.12.2012 (en CHF)
Prestations de libre passage	46 647 935	31 660 083
Autres engagements	600 881	949 536
Régularisation du passif	977 493	1 320 198
Réserves de contribution des employeurs	39 038 221	34 850 809
Capital de prévoyance des assurés actifs	1 373 331 097	1 323 551 556
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rente	581 191 000	528 140 000
Réserves techniques	28 808 000	39 791 000
Réserve de fluctuation de valeurs	200 435 238	132 547 615
Capital de fondation	65 000	65 000
Total du passif	2 271 094 866	2 092 875 797

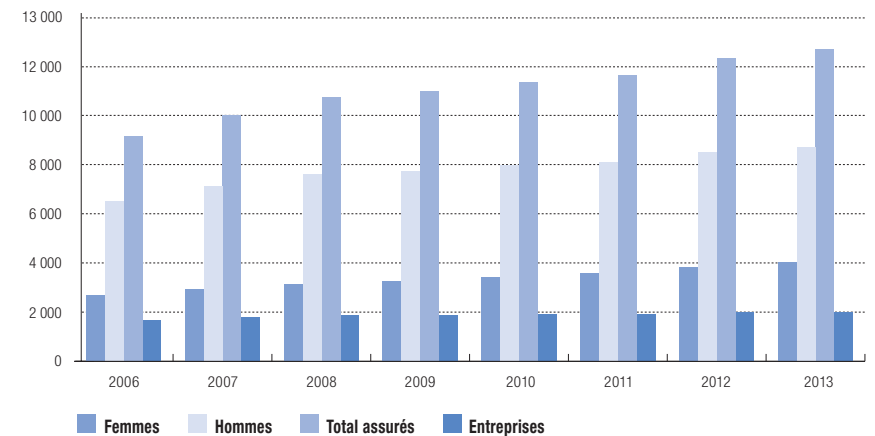
La somme du bilan de la CPAT a une nouvelle fois fortement progressé durant l'exercice 2013, principalement en raison de la progression de la valeur de la fortune investie ainsi que des entrées nettes de fonds sous forme de cotisations et de versements.

Répartition de la fortune par catégories de placement



Les frais de gestion de fortune se montent au total à 0,24 % (exercice précédent: 0,3 %). Le Total Expense Ratio (TER) des placements collectifs aux frais transparents a été calculé tout comme en 2012. Le TER est un ratio utilisé internationalement qui indique la totalité des frais annuels qu'implique un placement dans un fonds. Les frais de gestion de fortune sont présentés conformément à la directive de la Commission de haute surveillance (CHS). Tous les placements de la CPAT sont transparents.

Assurés actifs et entreprises affiliées

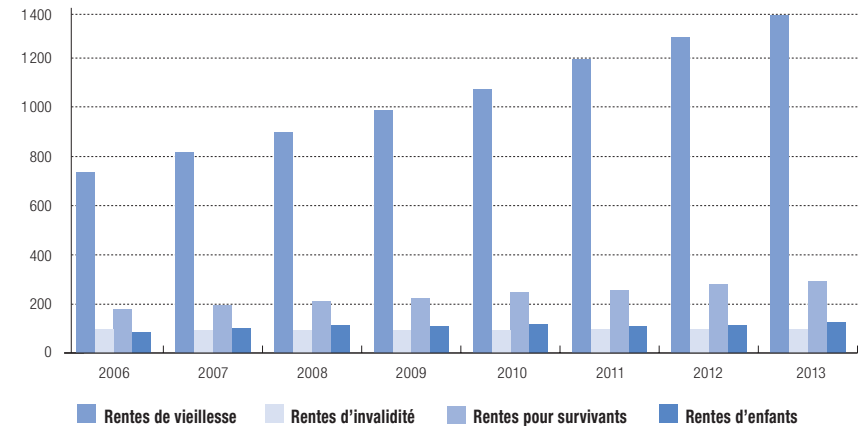


L'augmentation du nombre d'assurés actifs s'est poursuivie en 2013. A la fin de l'exercice, la CPAT comptait 12 677 assurés actifs (4004 femmes et 8673 hommes), qui sont assurés dans le cadre de 1989 entreprises et à titre individuel pour 428 d'entre eux.

Compte d'exploitation

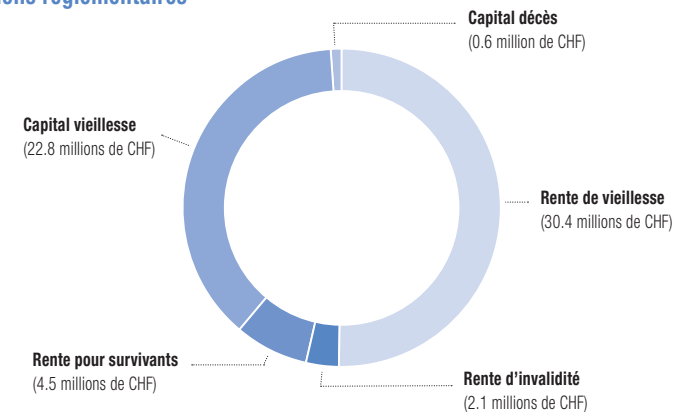
	2013 (en CHF)	2012 (en CHF)
Cotisations et apports	157 584 099	142 313 265
Prestations d'entrée	79 328 358	105 817 944
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	236 912 458	248 131 209
Prestations réglementaires	-61 208 317	-50 855 102
Subsides du Fonds de garantie LPP	-972 761	-955 918
Prélèvement de la réserve de cotisations de l'employeur pour le financement de cotisations	-9 113 331	-7 147 779
Prestations de sortie	-104 435 300	-91 901 176
Dépenses prestations/versements anticipés	-175 729 709	-150 859 975
Constitution capital de prévoyance	-96 034 953	-177 569 458
Charges d'assurance	-609 505	-531 760
Résultat net de l'activité d'assurance	-35 461 709	-80 829 983
Rendement des titres	36 006 223	35 430 985
Pertes réalisées sur le cours des titres	-5 879 509	-16 372 480
Bénéfices réalisés sur le cours des titres	41 031 151	25 462 856
Réajustement titres	26 227 609	90 179 977
Rendement immobilier	11 537 712	12 325 487
Gestion de la fortune	-5 539 101	-4 528 635
Résultat net du placement de la fortune	103 384 085	142 498 191
Autres frais et autres revenus	5 438	9 925
Contribution aux frais administratifs	3 821 199	3 662 707
Administration assurés	-3 195 037	-3 096 407
Frais de marketing et de publicité	-666 354	-582 471
Frais administratifs	-40 191	-16 171
Excédent des recettes/excédent des dépenses	67 887 623	61 661 962

Nombre de bénéficiaires de prestations



En dépit de la forte croissance des effectifs, le nombre de rentiers AI reste stable depuis de nombreuses années. Le nombre de rentes de vieillesse et de rentes de survivants s'est par contre une nouvelle fois accru au cours de l'exercice. Chaque mois, des rentes sont versées à 1877 personnes au total. Le rapport entre le nombre d'assurés actifs et le nombre de bénéficiaires de rentes, de 6,75:1, reste favorable. Compte tenu de l'évolution démographique, les rentes de vieillesse continueront toutefois leur nette progression ces prochaines années.

Prestations réglementaires



Les prestations de prévoyance ont globalement progressé en 2013, passant de 49,9 à 60,4 millions de francs. Cet accroissement résulte, pour 3 millions de francs, d'une augmentation des prestations versées sous forme de rentes de vieillesse, tandis que les prestations versées sous forme de capital ont crû de pas moins de 7,5 millions de francs. En revanche, le volume des rentes d'invalidité et des rentes versées aux survivants est resté pour ainsi dire le même.

Nature de la mise en application du but

Institution de prévoyance enveloppante, la CPAT propose plusieurs plans d'assurance. Ainsi, les prestations suivantes peuvent être assurées:

A l'âge de la retraite

- Retraite flexible entre 58 ans et 70 ans
- Rachat dans le cadre de la retraite anticipée
- En cas de décès prématuré, paiement des rentes dues jusqu'à 75 ans garanti au partenaire survivant
- Rente transitoire AVS
- Rente pour enfant de retraité
- Retrait complet ou partiel en capital

Indications importantes pour les prestations de vieillesse jusqu'à 75 ans

La CPAT verse dans tous les cas les prestations de vieillesse prévues jusqu'à 75 ans. Si une personne retraitée décède avant l'âge de 75 ans, la personne qui lui survit perçoit la totalité des prestations de vieillesse prévues jusqu'aux 75 ans de la personne décédée. Les prestations pour survivants, qui leur sont inférieures, prennent alors le relais. Les prestations dues jusqu'à l'âge de 75 ans peuvent aussi être perçues sous forme de capital au moment de la retraite, des rentes étant ainsi introduites seulement à partir de 75 ans.

En cas de décès

- Rente de conjoint
- Rente pour conjoint divorcé
- Rente de concubin
- Rente d'orphelin
- Capital en cas de décès
- Rente monoparentale

En cas d'incapacité de travail (invalidité)

- Rente d'invalidité
- Rente pour enfant d'invalidé
- Libération du paiement des cotisations

Financement

La caisse de pension est financée selon le principe de la primauté des cotisations. Le total des cotisations se décompose comme suit:

- Cotisations d'épargne
- Primes de risque
- Contributions pour l'administration

Les différents éléments des cotisations sont présentés de manière détaillée dans le certificat d'assurance. Les cotisations sont calculées en pourcentage du salaire assuré et doivent être réglées pour moitié au moins par l'employeur. Le salaire assuré selon le règlement correspond au salaire annuel AVS, généralement réduit de la déduction de coordination. Une personne assurée peut effectuer des rachats en tout temps et à concurrence des prestations maximales (assurance à partir de l'âge de 25 ans avec salaire actuel).

Prévoyance vieillesse 2020

A la fin du mois de novembre 2013, le Conseil fédéral a mis en consultation des propositions de réforme de l'AVS et de la prévoyance professionnelle. Les réformes proposées, qui ont déjà suscité de vifs débats, ne manqueront pas de nous occuper au cours des prochaines années. Chacun s'accorde pour reconnaître que trois grands défis se posent à la prévoyance vieillesse suisse:

- l'allongement de l'espérance de vie,
- le vieillissement de la population, ainsi que
- le faible niveau des taux d'intérêt.

Le projet de réforme adopte une approche globale. Il vise à mettre les intérêts des assurés au premier plan tout en garantissant et en finançant durablement le niveau des prestations versées au titre de premier pilier (AVS) et de deuxième pilier (prévoyance professionnelle LPP).

Éléments clés de la réforme

- L'âge de référence est harmonisé: dans les deux piliers, les rentes sont versées à l'âge de 65 ans pour les hommes et pour les femmes. Dans le même temps, une retraite flexible et individualisée est possible entre 62 et 70 ans.
- Le taux minimal de conversion de la prévoyance professionnelle obligatoire est abaissé à 6%. Le niveau des prestations est maintenu au moyen de mesures compensatoires.

- Concernant la LPP, la protection d'assurance des chômeurs âgés doit être améliorée.
- La répartition des excédents des compagnies d'assurance doit être conçue de manière transparente et améliorée.
- Le déficit dans le financement de l'AVS doit être compensé par un relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée.
- Les liquidités de l'AVS sont protégées par un mécanisme d'intervention (similaire au frein à l'endettement).
- Indépendants et employés sont traités par l'AVS à égalité.
- La rente de veuve de l'AVS est désormais destinée uniquement aux femmes qui assument des tâches éducatives; il n'y a pas de changement dans la LPP.

La CPAT soutient les efforts qui visent à équilibrer les dépenses et les recettes des assurances sociales, afin de garantir les prestations, y compris pour les générations à venir. La CPAT a d'ores et déjà pris d'elle-même presque toutes les mesures d'amélioration proposées pour la prévoyance professionnelle, par des décisions prises par les représentants des employés et les représentants des employeurs au sein de son Conseil de fondation.

Organes

Etat au 01.01.2014

Conseil de fondation



Peter Bucher, ingénieur civil dipl. EPF M.E. SIA USIC
ewp bucher dillier AG, Lucerne
Représentant des employeurs SIA
Président du Conseil de fondation



Daniel Baldenweg, ing. dipl. HES/Reg. A/SIA
dsp Ingenieure & Planer AG, Greifensee
Représentant des employeurs UTS
Membre du Comité de papiers-valeurs



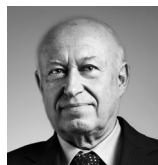
Lisa Ehrensperger, architecte dipl. EPF FAS
Frei + Ehrensperger Architekten GmbH, Zurich
Représentante des employeurs FAS
Membre du Comité de gestion des immeubles



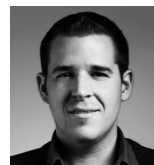
Gérald Brandt, responsable RH avec dipl. fédéral
BG Ingénieurs Conseils SA, Lausanne
Représentant des employés USIC
Membre du Comité d'assurance et de stratégie



Hans Abicht, ing. dipl. HES SIA
Hans Abicht AG, Zoug
Représentant des employeurs SIA
Membre du Comité de gestion des immeubles



Hansjörg Spörri, ing. dipl. ETS UTS
Papierfabrik Netstal AG, Netstal
Représentant des employeurs UTS
Président du Comité de papiers-valeurs



Stefan Kuriger, architecte dipl. HES
Rolf Mühlethaler Architekt, Berne
Représentant des employés FAS
Membre du Comité de gestion des immeubles



Marlene Locher-Brander, secrétaire de direction
Bänziger Partner AG, Buchs
Représentante des employés USIC
Membre du Comité d'assurance et de stratégie



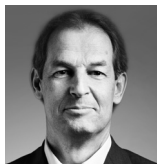
Daniel Rüschi, économiste d'entreprise HWW HES
Secrétariat général de la SIA, Zurich
Représentant des employés SIA
Membre du Comité de papiers-valeurs



Franz Mathis, ing. dipl. ETS UTS
Cormondrèche
Représentant des employés UTS
Membre du Comité de papiers-valeurs



Jürg Winkelmann, architecte dipl. EPF FSAI SIA
Winkelmann Architekten AG, Morat
Représentant des employés FSAI
Président du Comité de gestion des immeubles



Andreas Steinegger, lic. oec. publ./aménagiste EPF EPG
Jauslin + Stebler Ingenieure AG, MuttENZ
Représentant des employés SIA
Membre du Comité d'assurance et de stratégie



Urs Wili, ing. él. dipl. EPF
Furrer+Frey AG, Berne
Représentant des employés UTS
Président du Comité d'assurance et de stratégie



Patrick Wüthrich, économiste d'entreprise dipl. HES
Spreng + Partner Architekten AG, Berne
Représentant des employés FSAI
Membre du Comité de gestion des immeubles

Direction

Organe de direction	ATAG Organisations économiques SA, Berne
Gertrud Stoller-Laternser	Directrice
Daniel Dürr	Adjoint du directeur
Beat Christen	Adjoint du directeur
Peter Gasser	Chef des finances et de la comptabilité
Rita Manaa	Cheffe de l'administration
Fabrice Emmenegger	Chef de la prise en charge des clients

Actuaire-conseil en prévoyance professionnelle

Patrick Spuhler Swisscanto prévoyance SA, Bâle

Réviseur en chef

André Egli Balmer-Etienne AG, Lucerne

Expert en placement

D' Hansruedi Scherer PPCmetrics SA, Zurich

Autorité de surveillance

Autorité bernoise de surveillance des institutions
de prévoyance et des fondations, Berne



cpat

Caisse de Prévoyance
des Associations Techniques
SIA UTS FAS FSAI USIC

Case postale 1023
3000 Berne 14
T 031 380 79 60
F 031 380 79 43
info@cpat.ch
www.cpat.ch